



Conseil municipal du 09 octobre 2023

Délibération n°73-23

Objet : Implantation d'un dispositif de vidéoprotection
au Parc d'Activités des Platières

Date de convocation : 03/10/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Anne-Laurence OLTRA

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Pascale DANIEL a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Loïc BIOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Le Parc d'Activités des Platières est situé sur les communes de Mornant, Saint-Laurent-d'Agy et Beauvallon.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, plus d'une dizaine de faits de cambriolages ont été recensés dans la zone d'activités des Platières.

Afin de sécuriser ce secteur, la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), au titre de sa compétence économique et en tant que gestionnaire du Parc d'Activités des Platières, souhaite l'installation d'un dispositif de vidéoprotection.

Ce projet a pour but l'installation de six caméras aux niveaux des entrées et sorties de la zone. Quatre caméras seront situées sur la commune de Mornant et deux caméras sur la commune de Saint-Laurent-d'Agy.

Concernant les emplacements situés sur la commune de Mornant, il est prévu de les installer :

- A l'angle de la rue de la Maison Rose et de la rue du Capitaine Garbit : 1 caméra d'ambiance et 1 caméra de lecture de plaques d'immatriculation.

- A l'angle de la route de Ravel et de la rue du Moron : 1 caméra d'ambiance et 1 caméra de lecture de plaques d'immatriculation.

A l'avenir, l'extension de ce dispositif sur la commune de Beauvallon est prévue.

Le coût du déploiement pour l'année 2023, estimé à hauteur de 95 388,70€ HT (génie civil, fibre optique, équipements), sera pris en charge par la COPAMO.

La Région AURA sera sollicitée par la COPAMO pour une demande de subvention au taux maximum de 80% en vue de la réalisation de ce projet.

Pour la mise en œuvre du déploiement de la vidéoprotection sur ce site, des conventions seront signées ultérieurement par la COPAMO et les communes de Mornant et de Saint-Laurent-d'Agnay.

Une convention de mise à disposition du matériel par la COPAMO aux communes de Mornant et Saint-Laurent-d'Agnay sera également signée à la fin de l'installation du dispositif de vidéoprotection.

II. LA PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Il convient d'autoriser le déploiement d'un système de vidéoprotection dans la zone du parc d'activités des Platières.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Sébastien PONCET,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés, avec 4 voix contre :

- D'**AUTORISER** le déploiement d'un système de vidéoprotection sur le Parc d'Activités des Platières ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier ;
- DE **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Mornant, le 09 octobre 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER